

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Convocation du 5 mars 2026.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André et M. SABOUREAU Jean-François.

Était absent représenté : M. TERCENIO Jean-Claude par Mme BOISSIE Jacqueline.

Étaient absents : M. BRUDEY Stéphane, M. DIMARCH Bernard et M. VALADE Patrick.

Secrétaire : Mme ASPE Magali

**ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 5 FÉVRIER 2026.**

**Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-4-13 du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

*Décision n°26/03 du 9 mars 2026 : Acceptation de l'indemnisation de sinistre – Dommages électriques Mairie*  
Lors du contrôle annuel des installations électriques du bâtiment de la Mairie en date du 19 janvier 2026, le disjoncteur du TGBT s'est déclenché partiellement suite à un défaut mécanique. Cela a entraîné une surtension dans l'armoire électrique et a endommagé plusieurs installations (pièces dans coffret électrique, cartes électroniques dans le groupe climatisation et divers éclairages). Les devis de réparation s'élèvent à 5 021.09€ TTC. Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance de la commune. Après expertise, Groupama propose une indemnisation à hauteur de 2 583.90€, vétusté et franchise déduites. Cette indemnité a été acceptée.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

<b>1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>			<b>APPROUVEE</b>
Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion.			
<u>Vue d'ensemble :</u>			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	698 173.90 €	782 702.77 €
	Section d'investissement	517 551.66 €	664 403.19 €
Reports de l'exercice 2024	Report en section de Fonctionnement (002)		1 407 769.23 €
	Report en section d'investissement (001)	387 057.48	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>1 602 783.04</b>	<b>2 854 875.19 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	Section d'investissement	327 407.65 €	366 148.47 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	698 173.90 €	2 190 472.00 €
	Section d'investissement	1 232 016.79 €	1 030 551.66 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 930 190.69 €</b>	<b>3 221 023.66 €</b>
Le Compte Financier Unique 2025 de la commune a été approuvé.			

